

Contrer les abus envers les aînés par la prévention

F-8

FORMATION

BRÈVE DESCRIPTION DE L'OUTIL :

Cette formation est composée des sections suivantes :

- La problématique
- Définition de l'abus
- Types d'abus
- Les facteurs de risque
Liés à la victime et à l'abuseur, à l'environnement et aux normes, valeurs et idéologies dominantes.
- Les raisons du silence
Tant de la part de l'aîné victime que du témoin d'une scène d'abus.
- Les conséquences
Que la maltraitance peut avoir sur les victimes, les agresseurs et l'entourage.

Voir verso

| | |
|--|---|
| Nom de l'outil | Contrer les abus envers les aînés par la prévention – Guide du participant |
| Type de document | Formation |
| Type d'abus | Tous |
| Catégorie d'intervenants ciblés | Bénévoles œuvrant auprès des aînés |
| Organisme de provenance | Table de concertation « abus auprès des aînés » de Mauricie |
| Ville (région) | Trois-Rivières (Mauricie) |
| Date de création | 2007 |
| Nombre de personnes rejointes | 200 |
| Personne contact (coordonnées de l'organisme) | Rédigé par Danielle Maurais Révisé par Denise Proulx Table de concertation « abus auprès des aînés » de la Mauricie 347, rue Laviolette, local 304 Trois-Rivières (Québec) G9A 1V1 Téléphone : 819 697-3146 Télécopieur : 819 696-3980 Courriel : latabledeconcertation@bellnet.ca |
| Nombre de pages | 45 |
| Comment se procurer l'outil | Contacteur l'organisme |



- L'aspect juridique
On y liste une vingtaine d'articles du Code criminel pouvant être enfreints dans les cas d'abus et de négligence à l'égard des personnes âgées.
- La prévention
Des abus en général et des abus financiers.
- Quoi faire en cas d'abus
- Des ressources
Section composée d'une vingtaine de ressources, tant locales que régionales, pouvant être utiles dans les cas d'abus.
- Conclusion
- Bibliographie
- Aide-mémoire

Au début de ce document de formation, la problématique des abus envers les aînés est brièvement présentée. On y donne aussi une définition de l'abus et y présente les types d'abus rencontrés (abus physique et sexuel, abus psychologique, émotionnel et verbal, abus matériel et financier, la négligence, abus social et violation des droits à la liberté). Pour chacun d'entre eux, on propose une définition, quelques exemples et des indicateurs permettant d'identifier si une personne est abusée.

On y présente différents facteurs de risque pouvant mener à des situations abusives. On y liste les facteurs de risque liés à la victime et ceux liés à l'abuseur, ceux concernant l'environnement et, finalement, les facteurs de risque relatifs aux normes, valeurs et idéologies dominantes.

Les raisons du silence, tant chez l'aîné que chez un témoin d'abus envers un aîné, sont abordées. Ensuite, sont présentées les conséquences que la maltraitance peut avoir sur les victimes, les agresseurs et l'entourage.

Comme les abus envers les aînés sont souvent des actes criminels, on traite l'aspect légal des abus. On y liste des articles du Code criminel pouvant être enfreints dans les cas d'abus et de négligence à l'égard des personnes âgées.

Une section est réservée à la prévention. On y donne des conseils pour la prévention des abus en général et la prévention de l'exploitation financière en particulier.

On présente aussi ce qu'il faut faire lorsqu'on est un aîné abusé ou négligé ou un témoin d'abus.